



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 15 novembre 2022 à 19 h 33.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin

Le siège numéro 6 est vacant.

Ladite séance d'ajournement est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la Municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux personnes à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125105-11-2022 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20 : Autres points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 624-2022 - SURVEILLANT PENDANT LE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL
4. DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2022



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

AQUEDUC - ÉGOUT - ORDURES

N° de résolution
ou annotation

5. CONTRAT DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6. FIN DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE - PARTAGE DE RESSOURCE
7. ENTENTE AVEC LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - SERVICE D'INSPECTION RÉGIONAL
8. LOCATION À COURT TERME - RÉSIDENCE DE TOURISME (AIRBNB) - PROJET DE RÈGLEMENT À L'ÉTUDE

TRAVAUX PUBLICS

9. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR - ENTRETIEN HIVERNAL DU RANG 9 LAC-AUX-CYGNES

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

10. PROJET DE DOUCHES ET TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : OFFRE DE SERVICES / SERVICES MÉCANIQUE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET VENTILATION
11. APPEL DE PROPOSITION POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION - 152, RUE PRINCIPALE

PERSONNEL

12. EMBAUCHE - PERSONNEL POUR LA PATINOIRE 2022-2023
13. EMBAUCHE - INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT
14. VACANCES 2022 - DEMANDE DE PAIEMENT - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
15. RENOUELEMENT : CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2023 - LISE FECTEAU

FINANCES

16. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES
 - 16.1 2022 VERSUS 2021
 - 16.2 2022 RÉALISATIONS ET BUDGET



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

17. DÉPÔT : AUDITS DE CONFORMITÉ - COMMISSION MUNICIPALE
DU QUÉBEC

SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE - SÉCURITÉ CIVILE

18. ENTENTE 911 - PROCHAINE GÉNÉRATION

LOISIR - CULTURE - SANTÉ BIEN-ÊTRE

19. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2022-2023

20. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125106-11-2022 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20 : Autres points à l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 624-2022 -
SURVEILLANT PENDANT LE DÉNEIGEMENT EN MILIEU
RÉSIDENTIEL

125107-11-2022 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement numéro 624-2022 concernant la surveillance pendant le déneigement en milieu résidentiel.

4. DÉPÔT DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023

À la suite de la remise des formulaires de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux, madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière dépose tel que l'exige la loi, les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires 2022 remplis par les membres du conseil :

- Jean-Marc Doyon, maire;
- Ginette Lessard, conseillère au siège numéro 1;
- Marc Cloutier, conseiller au siège numéro 2;
- Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3;
- Claude Fournier, conseiller au siège numéro 4;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

5. CONTRAT DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023

N° de résolution
ou annotation

125108-11-2022 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a procédé à un appel de propositions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles;

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a reçu deux (2) propositions pour le contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2023, selon les mêmes termes que le contrat 2022;

- Services sanitaires Denis Fortier inc. (Sanitaire Fortier)
81 488,53 \$ taxes comprises;
- GFL Environmental inc. (Matrec) 229 133,68 \$, taxes comprises.

Considérant, que la proposition du soumissionnaire Services sanitaires Denis Fortier inc. (Sanitaire Fortier) est conforme et au plus bas prix, soit quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et cinquante-trois cents (81 488,53 \$) taxes comprises;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à négocier le montant soumis par la compagnie Services sanitaires Denis Fortier inc. (Sanitaire Fortier) pour le contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2023 et suite aux négociations, d'octroyer ledit contrat de cueillette et de transport des matières résiduelles 2023, à ladite compagnie Services sanitaires Denis Fortier inc. (Sanitaire Fortier).

6. FIN DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE - PARTAGE DE RESSOURCE

125109-11-2022 **Considérant** l'entente de coopération intermunicipale de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour le partage des services d'un inspecteur en urbanisme, en environnement et à la gestion des cours d'eau stipulée à la résolution 124955-06-2022 du 21 juin 2022;

Considérant la démission de monsieur Mario Turenne auprès de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'entente de coopération intermunicipale pour les services d'un inspecteur en urbanisme, en environnement et à la gestion des cours d'eau avec la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

7. ENTENTE AVEC LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - SERVICE D'INSPECTION RÉGIONAL

125110-11-2022 **ATTENDU** la fin de l'entente de coopération intermunicipale de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre pour le partage des services d'un inspecteur en urbanisme, en environnement et à la gestion des cours d'eau;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU que la MRC de Beauce-Sartigan offre un service d'inspection régionale à la suite de la récente embauche d'un employé à la MRC de Beauce-Sartigan au poste de technicien en aménagement du territoire, permis et certificats;

ATTENDU la rareté de main d'œuvre spécialisée du domaine de l'urbanisme depuis les dernières années et à la suite de l'embauche de madame Marie-Claude Boily à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement à raison d'une journée par semaine, pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

ATTENDU que l'émission de certains types de permis et certificat seront émis par le service d'inspection régional de la MRC;

ATTENDU que l'établissement de la quote-part 2023 est basé sur la richesse foncière uniformisée, la population, le nombre de permis et certificats émis a été présenté par la MRC ainsi que les heures de soutien travailler pour la municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Il proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité souhaite confier au service d'inspection régional de la MRC de Beauce-Sartigan l'émission des permis et certificats suivants :

- Affichage;
- Installations septiques;
- Ouvrages de captage d'eau;
- Travaux dans la rive et le littoral;
- Travaux de déboisement;
- Lotissement;

Que le service de l'aménagement et développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan procède aux suivis des permis et certificats délivrés par la MRC;

Que le service de l'aménagement et développement du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan émette l'attestation de conformité aux règlements d'urbanisme pour certaines constructions ou certains bâtiments agricoles pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

8. LOCATION À COURT TERME - RÉSIDENCE DE TOURISME (AIRBNB) - MANDAT À LA MRC POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME

125111-11-2022 **Considérant** que le conseil municipal désire étudier la possibilité de réglementer les résidences de tourisms autour des lacs;

Considérant que la Municipalité considère pertinent d'être accompagnée pour analyser et rédiger un projet de règlement;

Considérant que la Municipalité souhaite des conseils juridiques et des services de la MRC en matière de règlements d'urbanisme;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière d'avoir recours aux services de la firme Tremblay Bois, avocats ainsi que des services de la MRC de Beauce-Sartigan pour les besoins susmentionnés.

**9. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR -
ENTRETIEN HIVERNAL DU RANG 9 LAC-AUX-CYGNES**

125112-11-2022 **Considérant** qu'à la suite de notre demande, le service des travaux publics de la municipalité de Saint-Victor accepte de procéder à l'entretien hivernal (déneigement à l'aide d'un camion muni d'une gratte et/ou d'un souffleur) du rang 9 Lac-aux-Cygnés jusqu'à la route Laflamme (944 mètres) pour la somme de quatre mille huit cent soixante dollars (4 860,00 \$) incluant l'abrasif (pierre);

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de la municipalité de Saint-Victor décrite en préambule.

**10. PROJET DE DOUCHES ET TOILETTES AU SOUS-SOL DE
L'HÔTEL DE VILLE : OFFRE DE SERVICES / SERVICES
MÉCANIQUE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET VENTILATION**

125113-11-2022 **Considérant** que l'hôtel de ville est désigné comme centre de services aux sinistrés, en vertu du plan de mesure d'urgence;

Considérant que par la résolution numéro 124865-04-2022 a mandaté la firme Moreau Architectes eu égard à la conception des plans et devis au projet d'ajout de douches et de toilettes pour personnes handicapées au sous-sol de l'hôtel de ville;

Considérant que la Municipalité a besoin des services d'un ingénieur pour les services mécanique, plomberie, électricité et ventilation à l'ajout de douches et de toilettes pour personnes handicapées du projet de rénovation au sous-sol de l'hôtel de Ville;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un mandat à ÉQIP solutions experts-conseils inc. au montant de dix mille neuf cents dollars (10 900,00 \$) en honoraires relatifs à l'ajout de douches et de toilettes au sous-sol de l'hôtel de ville. Ledit mandat comprend les services suivants :

- relevés de l'existant disponible dans la semaine du 21 novembre 2022;
- conception et production des plans et devis;
- surveillance de chantier en mécanique;
- surveillance en électricité.

Que les demandes supplémentaires telles que plomberie et ventilation seront facturées sur une base de rémunération horaire selon les tarifs à la section « Modalité de paiement - conditions générales - Acceptation » de l'offre de services d'ÉQIP Solution experts-conseils inc.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**11. APPEL DE PROPOSITION POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION -
152, RUE PRINCIPALE**

125114-11-2022 **Considérant** la réception des plans et devis de la firme Moreau architectes concernant les travaux de rénovation prévus au 152, rue Principale (ancienne caisse Desjardins);

Considérant que la municipalité désire commencer les travaux par l'aménagement des portes et des fenêtres;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation pour ces travaux est nécessaire afin de commencer les travaux par les portes d'accès à l'édifice;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites à une liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière, lesquelles seront invitées à faire parvenir leur soumission des travaux à effectuer, en conformité au devis « portes et fenêtres » préparé par la firme d'architectes. Les propositions devront être déposées au bureau municipal avant le mardi 13 décembre 2022 16 h 30.

12. EMBAUCHE - PERSONNEL POUR LA PATINOIRE 2022-2023

125115-11-2022 Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche pour la saison 2022-2023 des personnes suivantes :

- Monsieur François Bonenfant, pour l'entretien de la patinoire et à titre de surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ;
- Monsieur Charles Roy Gilbert, à titre de surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ;

Que messieurs Bonenfant et Roy-Gilbert soient payés aux mêmes taux horaires qu'à la fin de la saison 2021-2022 jusqu'au 31 décembre 2022 et que leur salaire soit majoré de 2,5 % au 1^{er} janvier 2023;

Que les conditions de travail de messieurs Bonenfant et Roy-Gilbert soient établies selon la politique des employés du service des loisirs et de la culture de la Municipalité et qu'elles soient inscrites dans un contrat de travail;

Que monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer lesdits contrats de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

13. EMBAUCHE - INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

125116-11-2022 **Considérant** que le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement est vacant depuis la démission de monsieur Mario Turenne à la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que, nonobstant, l'adhésion à l'entente de service en inspection régionale, certains types de permis doivent être délivrés par un inspecteur local;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de madame Marie-Claude Boily, à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement à raison d'une journée par semaine, afin de délivrer les permis et certificats qui ne sont pas couverts par l'entente en inspection régional de la MRC de Beauce Sartigan.

Que madame Marie-Claude Boily soit engagée aux mêmes conditions de travail et à l'échelle salariale prévues à son ancien contrat de travail avec la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

14. VACANCES 2022 - DEMANDE DE PAIEMENT - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

125117-11-2022 **Considérant** que madame Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe n'a pu bénéficier de sa dernière semaine de vacances notamment à cause de sa fonction de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

Considérant la demande de madame Lessard d'obtenir le montant correspondant à sa dernière semaine de vacances non prise en 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la semaine de vacances non prise dans l'année 2022 plutôt que madame Line Lessard prenne des congés de vacances d'ici la fin de l'année 2022.

15. RENOUELEMENT : CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2023 - LISE FECTEAU

125118-11-2022 **Considérant** les négociations intervenues entre madame Lise Fecteau et la directrice générale et greffière-trésorière en lien avec les tarifs et les conditions du contrat d'entretien ménager des édifices municipaux 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de madame Lise Fecteau pour l'entretien ménager des édifices municipaux, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

16. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

16.1 2022 VERSUS 2021

Comme exigé par la loi, la directrice générale et greffière-trésorière dépose et présente l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2021 à celui l'état du 31 octobre 2022.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

16.2 2022 RÉALISATIONS ET BUDGET

N° de résolution
ou annotation

Comme exigé par la loi, la directrice générale et greffière-trésorière dépose et présente le rapport des revenus et des dépenses de l'année 2022 prévu au budget 2022 versus les revenus et les dépenses au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements, dont la directrice générale et greffière-trésorière disposaient. Cette dernière informe les personnes présentes qu'un léger surplus est prévu.

17. DÉPÔT : AUDITS DE CONFORMITÉ - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Considérant que la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec a réalisé des travaux d'audits de conformité portant sur l'adoption du budget 2022 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2022-2024;

Considérant que le dépôt desdits rapports d'audits au conseil municipal est obligatoire;

Les conseillers présents confirment avoir reçu les rapports d'audits portant sur l'adoption du budget 2022 et sur l'adoption exigée du programme triennal d'immobilisations 2022-2024.

18. ENTENTE 911 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

125119-11-2022 **Considérant** qu'à la séance ordinaire du 3 mai 2022, le conseil municipal a souhaité attendre de connaître la position des autres municipalités au sujet de l'entente.

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a désigné Bell Canada pour offrir les nouveaux services 911 de prochaine génération au Québec;

Considérant que les services 911 de prochaine génération permettent de moderniser les services 911 actuels pour y introduire des nouvelles fonctionnalités à l'ère des nouvelles technologies;

Considérant que Bell Canada doit recevoir les ententes signées par les 560 municipalités desservies pour migrer vers la nouvelle plateforme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière signer au nom de la municipalité de Saint-Benoît-Labre l'entente des services 911 de prochaine génération de Bell Canada.

19. FONDATION UN GESTE POUR LA VIE : CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022-2023

125120-11-2022 **Considérant** que la Fondation Un geste pour la vie soutient le Centre d'écoute et de prévention du suicide Beauce-Etchemins dans leurs divers services



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

notamment l'écoute téléphonique, les activités de prévention du suicide, les groupes de deuil et les conférences;

Considérant que la campagne de financement 2022-2023 est en cours et ladite Fondation sollicite la municipalité pour un don;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière et de verser un don deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à la Fondation Un geste pour la vie.

20. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

• **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MARCHÉ DE NOËL**

125121-11-2022 **Considérant** que le conseil municipal a reçu une demande d'aide financière du comité du marché de Noël pour décorer la façade de l'hôtel de ville pour la tenue du premier marché de Noël qui aura lieu le 3 décembre 2022 à la salle municipale;

Considérant que l'aide financière demandée sera un complément pour un montant attribué aux décorations du marché de Noël par la Corporation de développement économique de St-Benoît-Labre (CDE).

Considérant que les décorations demeureront la propriété de la Municipalité après le marché de Noël;

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière et de verser un don de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) au Comité du marché de Noël pour décorer façade de l'hôtel de ville.

• **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : CALENDRIER HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE ST-BENOÎT-LABRE**

Monsieur Claude Fournier mentionne ne pas exercer son droit de vote en raison de son implication dans la préparation du calendrier de la Société historique.

125122-11-2022 **Il est proposé** par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Société historique de St-Benoît-Labre d'acheter une page du calendrier historique 2023 au montant de quatre cents dollars (400,00 \$) distribué par la Société historique à l'ensemble des contribuables.

Que la page du calendrier 2023 payée par la municipalité de Saint-Benoît-Labre soit un moyen de transmettre les vœux pour la période de fêtes et pour la nouvelle année 2023.

Que les frais de poste dudit calendrier soient assumés par la municipalité, comme à chaque année.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

N° de résolution
ou annotation

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

125123-11-2022 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance. Il est 20 h 03.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.



JEAN-MARC DOYON, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation